

Salon de l'Automobile 2018

RÈGLEMENT DE LA LOTERIE PUBLICITAIRE

Titre ou dénomination de la loterie : Opération jeu concours salon de l'automobile 2018.

L'organisateur de la loterie est : La société FCA MOROCCO société Anonyme au capital de 101 000 000 de dirhams, immatriculée auprès du registre de commerce de Casablanca sous le numéro RC 80469, représentée par Monsieur Danilo Annese, son Président Directeur Général.

Adresse du ou des organisateurs : Motor Village Ouled Benameur, RP 3011, Km 6, Bouskoura Casablanca Maroc.

Les chances de gain des personnes participantes à ce jeu sont égales.

Le jeu se déroulera entre les dates du 30 Mars 2018 au 21 Avril 2018 inclus pour les internautes sur les différents supports publicitaires.

Les lots mis en jeu sont les suivants :

Nature des lots	Valeur commerciale par unité	Nombre mis en jeu
1 voyage à Monza en Italie pour assister au Grand Prix Formule 1 pour 1 gagnant + 1 compagnon	29 000 DHS HT	1

LA PARTICIPATION :

- Les conditions :

La participation à la Tombola est ouverte aux internautes qui se seront inscrits via le formulaire d'inscription suivant : <http://fcamaroc.com/>

- Les personnes exclues :

- Les mineurs
- Personnel de l'Etude du notaire dépositaire du présent jeu.
- Prestataires et partenaires directement liés audit jeu organisé par FCA MOROCCO.
- La société organisatrice se réserve le droit d'annuler, à tout moment et sans préavis, la ou les participation(s) de tout participant n'ayant pas respecté le présent règlement ou ayant émis des propos injurieux et/ou diffamatoires dans tout support médiatique.

- LE NOMBRE DE PARTICIPATION :

Les participants peuvent participer tout au long de la campagne ayant lieu de 30 Mars 2018 au 21 Avril 2018. 1 seul gagnant sera élu suite au tirage au sort pour le voyage à Monza en Italie pour assister au Grand Prix Formule 1.

- PROCEDURE DE PARTICIPATION :

La participation à la Tombola est ouverte aux utilisateurs qui se seront inscrits via le formulaire d'inscription figurant à l'adresse Internet : <http://fcamaroc.com/>

Pour participer à la tombola, il suffit aux utilisateurs de compléter le formulaire d'inscription et de se présenter au salon de l'automobile auprès de l'une des hôtesses présentes dans l'un des 3 stands Fiat, Jeep ou Alfa Romeo, du 10 au 22 Avril 2018, afin de faire valider leur participation à la tombola pour remporter le voyage à Monza en Italie pour assister au Grand Prix Formule 1.

Les participants ont jusqu'au 22 Avril pour valider leur participation.

La liste des participants sera établie par les services concernés de FCA MOROCCO et communiquée à l'Etude de Maître MSKI SOPHIA, notaire à Casablanca.

Il est à noter que ce jeu est aléatoire et que le gain n'est pas systématique.

Le seul fait de participer à cette Tombola en complétant le formulaire d'inscription en ligne à l'adresse Internet indiquée, implique la pleine acceptation par les participants du présent règlement et des principes du tirage au sort tels que définis au présent règlement

- CONFIRMATION DE PARTICIPATION A LA TOMBOLA :

Les participants pourront confirmer leur(s) participation(s) en se présentant au salon de l'automobile, et en validant leur présence physique auprès de l'une des hôtesses représentantes des marques, qui seront installées sur l'un des 3 stands Fiat, Jeep ou Alfa Romeo, du 10 au 22 Avril 2018.

- LE TIRAGE AU SORT :

Un (1) gagnant Le tirage au sort aura lieu, ainsi qu'il suit en présence de Maître MSKI SOPHIA, notaire à Casablanca, et d'un représentant de la société organisatrice.

Ainsi, le tirage au sort sera effectué le 3 Mai 2018 en l'étude de Maître MSKI SOPHIA par le biais d'une application informatique, qui désignera de façon aléatoire Un (1) gagnant du voyage à Monza en Italie pour assister au Grand Prix Formule 1, parmi la liste des participants établie par les services concernés de FCA et communiquée à l'Étude de Maître MSKI SOPHIA, notaire à Casablanca.

Si la participation est validée, le résultat du tirage au sort avec le nom du gagnant sera consultable dans les 48h sur les pages Facebook ci-dessous et sera déposé en l'étude de Maître MSKI SOPHIA, notaire à 86 rue Al Fourate résidence ALMOUKOU LILLAH, A, RDC, APP N1, Casablanca.

Pages Facebook :

<https://www.facebook.com/JeepMaroc/>

<https://www.facebook.com/FiatMaroc/>

<https://www.facebook.com/alfaromeomarc/>

La société organisatrice pourra en cas de contraintes décaler la date du tirage au sort.

Dans ce cas, elle publiera la date modifiée sur les pages Facebook indiquées ci-dessus.

○ CONDITIONS D'ATTRIBUTION ET DE REMISE DU LOT :

Le gagnant sera avisé de son gain par message public et après en privé sur Facebook puis par téléphone (cinq (5) appels de cinq (5) sonneries maximum) et/ou par courrier électronique.

A défaut de réponse aux cinq (5) tentatives de communication de la Société Organisatrice comme à défaut de présentation du gagnant pour le retrait de son lot jusqu'au 18 Mai 2018, le gain sera réputé non attribué au gagnant et FCA MOROCCO pourra, au choix de celle-ci, l'attribuer à un autre participant ou l'annuler le cas échéant.

NB : La société organisatrice suite au tirage au sort et au phoning, attribuera le lot au gagnant.

Le lot sera récupéré par le ou la gagnant(e) lui (elle) -même muni(e) de sa pièce d'identité ou le cas échéant par une personne mandatée par elle en vertu d'une procuration signée et légalisée. Le lot est attribué nominativement et ne peut être cédé à des tiers, ni échangé contre sa valeur en espèces ni être remplacé par un autre lot. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots en cas de numéro de téléphone communiqué de manière erronée ou incomplète ou de numéro de téléphone non communiqué ou injoignabilité pour une quelconque raison comme en cas de non présentation du gagnant dans les délais ci-avant impartis.

Dès réception du lot par le (ou la) gagnant(e), ce dernier devra signer une décharge de remise du lot et une autorisation en vertu de laquelle le gagnant devra autoriser la Société organisatrice à utiliser son prénom, l'initiale de son nom de famille, ville, son image, sa voix et ses écrits dans ses messages publicitaires et sur Internet, dans les **médias**

et pour toute manifestation publi-promotionnelle sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le lot gagné.

En cas de refus, le ou la gagnant(e) est considéré(e) d'office comme ayant renoncé au bénéfice du lot. Le lot sera attribué à une autre participante également désignée par tirage au sort ou annulé purement et simplement, au choix de la Société organisatrice.

La société organisatrice s'engage à respecter la confidentialité des données personnelles des participants sous réserve de l'autorisation ci-avant.

Le participant accepte que ses conversations téléphoniques avec un conseiller puissent être écoutées et enregistrées à des fins d'amélioration de la qualité de service et de la formation des conseillers.

DEPOT ET ENVOI DU REGLEMENT :

Le présent règlement de loterie publicitaire est/sera déposé :

- Au Service du Ministère du Commerce et de l'Industrie chargé de la surveillance du Marché.
- Après de l'étude de Maître MSKI SOPHIA Notaire à 86 rue Al Fourate résidence ALMOUKOU LILLAH, A, RDC, APP N1, Casablanca.

Il est consultable en ligne via le site internet suivant : <http://fcamaroc.com/>.

Il peut être adressé à titre gratuit à toute personne morale ou physique qui en fait la demande à l'adresse suivante : MotorVillage Ouled Benameur, RP 3011, Km 6, Bouskoura Casablanca Maroc.

○ MODIFICATION DU REGLEMENT :

La société organisatrice se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement qui serait nécessaire pour des raisons techniques, juridiques ou organisationnelles.

Tout participant étant réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation à la Tombola, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Les participants qui refusent la ou les modification(s) intervenue(s), ne sont plus admis à participer au tirage au sort.

Et en cas de force majeure, la Société organisatrice se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre la Tombola, à tout moment, à condition d'en aviser les participants sur son site internet ou sur les pages Facebook mentionnées ci-dessus, durant la date de validité de la participation de la présente loterie et d'en aviser par la suite le ministère du commerce et de l'industrie.

Dans ces cas, la responsabilité de la Société organisatrice ne pourra être engagée d'aucune manière et les participantes ne pourront prétendre à aucun dédommagement à quelque titre que ce soit.

Casablanca, le 29 Mars 2018

Fiat Chrysler Automobiles MOROCCO